

Plan d'Orientations Générales

Version approuvée le 16 mars 2017

DEPARTEMENT DE
LA SAONE-ET-LOIRE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DEPARTEMENT
DE LOIRE

ROANNE

LE CAPITAL ENVIRONNEMENTAL, AGRICOLE ET PAYSAGER

- Des espaces naturels et des ressources à préserver
- Espace naturel remarquable à préserver (Natura 2000, Znieff 1, zone humide)
- Espace de nature ordinaire à protéger (bocage, petite zone humide)
- Corridor d'intérêt national
- Corridor écologique à maintenir et à renforcer
- Espace stratégique pour la ressource en eau à préserver (captage AEP)
- Un capital foncier pour l'agriculture à affirmer
- Espace de cohérence du territoire agricole
- Des qualités paysagères, lignes directrices pour un nouvel urbanisme
- Coupure verte à maintenir
- Route secondaire offrant des vues panoramiques à maintenir dégagées
- Coteau agricole à préserver
- Ligne de crête sensible (respecter le recul indiqué pour la construction)
- Cirque et valon formant un ensemble paysager à préserver
- Secteur préférentiel d'urbanisation et sa ceinture verte
- Limite d'urbanisation intangible le long des voies
- Façade urbaine remarquable à préserver
- Façade urbaine à composer ou à améliorer

LES CONDITIONS DE VIE

- Organiser les services par un réseau de pôles structurants
- Bourg centre à conforter
- Bourg relais à conforter
- Répondre aux nouveaux besoins en logements
- Secteur à densifier
- Secteur de renouvellement urbain
- Principal secteur d'urbanisation nouvelle
- Consolider les équilibres économiques et développer l'emploi local
- Zone d'activités : disponibilité + réserve
- Zone réservée aux gravières
- Organiser les déplacements pour tous
- Point d'intermodalité à développer (bus, covoiturage, vélo)
- Liaison douce à développer
- Traversée urbaine à sécuriser
- Intention de liaison routière
- Emprise à réserver

0 1km 2km 5km

Extrait cartes IGN au 25 000ème

